

Les Marpa changent de logo et modifient la signification de leur acronyme en lien avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Ce changement est l'occasion pour le réseau Marpa d'affirmer clairement le positionnement des Marpa en référence au statut de « résidences autonomie » créé par l'article 11 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Ainsi dans cette même dynamique, il a été choisi, tout en conservant l'acronyme Marpa, d'en modifier la signification : **Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie** remplace dorénavant Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.

Et demain ?

Tout en conservant son ancrage historique rural, la MSA souhaite que le label Marpa s'étende également à des constructions en milieux urbains et périurbains. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude.

À propos des Marpa

Les Marpa sont des petites unités de vie (PUV) non médicalisées en interne, pour personnes âgées, imaginées et développées par la MSA sur tout le territoire depuis le milieu des années 80. Ce premier réseau de PUV en France comporte près de 200 Marpa qui accueillent et accompagnent plus de 4500 résidents. Les Marpa proposent à leur vingtaine de résidents en moyenne, un logement d'usage privatif et des espaces de vie collectifs. L'objectif est double : disposer d'un vrai « chez soi » et préserver l'autonomie de la personne.

www.marpa.fr

Contact Presse :

Service communication CCMSA / Marpa

Françoise Lessieux – Tél : 01 41 63 89 19 – lessieux.francoise@ccmsa.msa.fr